

**Après-  
midi**

**les outils à disposition  
l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000  
les dérogations espèces protégées  
les mesures compensatoires**

**Réunion d'échange avec les  
professionnels en charge  
d'études sur l'environnement**

**- 5 juillet 2011 -  
POUILLEY-FRANCAIS**

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Franche-Comté

# 1. les outils disponibles

## 2. l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

## 3. les dérogations relatives à la destruction d'habitats d'espèces protégées

## 4. les « mesures compensatoires »

# Les outils

---

## 1) A destination des Moa / BE / instructeurs (1/3)

Site Internet DREAL

### Données environnementales disponibles :

- outil cartographique [Carmen](#), (création de cartes)
- données communales, (fiches, listes, cartes...)
- sites [Natura2000](#) (fiches simplifiées, cartes...)
- espèces protégées ou sensibles (listes, méthodo...)
- habitats naturels en Franche-Comté (référentiel, méthodologie ...)
- sites et sols pollués (BASOL)
- ICPE... (installations classées)
- risques : [cartorisque](#), [prim.net](#), sites internet préfectures, DDT...
- Patrimoine et sites : DRAC...etc.
- Plateforme du patrimoine naturel (avec MRE) : en cours d'élaboration

# Les outils

---

## 1) A destination des Moa / BE / instructeurs (2/3)

### Les guides :

- du ministère :

ETUDE D'IMPACT (MATE, 2001)

CADRAGE PREALABLE (MEDD, 2004)

- Midi-pyrénées

- Tableau des guides existants

### Application de la réglementation :

- circulaire zones humides 18/01/2008

- circulaire Natura 2000 : 15/04/2010

- circulaire photovoltaïque : 18/12/2009

- arrêté « eau » : 25/01/2010

# Les outils

---

## 1) A destination des Moa / BE / instructeurs (3/3)

### Doctrine et réglementation en Franche-Comté

- Notes méthodologies diverses (zones humides, espèces protégées, habitats, TVB ...)
- Travaux en cours (espèces protégées, périodes d'investigation)
- Jurisclasseur

Site Internet DREAL (référentiels)

## Zones humides

Note Zones humides

Beaucoup d'ambiguïtés dans les dossiers, méthode pas explicitée, renvoi vers « la carte DIREN »

- Il existe **depuis 2009 une définition réglementaire** très claire des zones humides. Des inventaires basés sur des méthodes un peu différentes co-existent et peuvent servir d'alerte
- **Il appartient au seul maître d'ouvrage de délimiter ses zones humides**, selon l'arrêté de 2009 (végétation et pédologie), d'expliciter leur valeur et de proposer, en vertu de la loi sur l'eau reprise par les ICPE, les mesures compensatoires à hauteur de 200% (SDAGE)
- Cette note reprend précisément la définition des zones humides, les données disponibles et les obligations du maître d'ouvrage

Note espaces et espèces

## Espaces et espèces protégées

Cette note reprend l'ensemble des outils de protection, de gestion et d'inventaire visant à préserver les milieux naturels et pour chacun les informations disponibles.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

## Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

les ZNIEF sont un **outil d'inventaire et de connaissance**, elles n'ont pas directement de portée réglementaire. Néanmoins leur existence est quasi **synonyme d'espèces protégées**. En ce sens c'est la « note outil » n°1 pour définir les zones à enjeux où éviter d'implanter des activités.

- Il reste **possible d'implanter des activités** dans une ZNIEFF
- L'inventaire a été complètement **revu et mis à jour en 2009 et 2010** ; La cartographie sur le site DREAL est mise à jour mais les fiches n'ont pas été refaites (elles sont assez mal présentées et contiennent des données non diffusables sur Internet).
- Ces fiches peuvent être **demandées par les BE directement auprès de B FERNANE** de la DREAL
- La note explicite le fonctionnement de l'inventaire précisément

Note ZNIEFF

# Les outils

---

## 2) A destination spécifique des instructeurs

### Procédures

- FAQ du ministère
- documents de référence (exemples d'avis, de cadrage, jurisprudence, forum de questions réponses ...). Lien Site Intranet du CGDD/réseau « EE » : [http://intra.cgdd.i2/rubrique.php3?id\\_rubrique=400](http://intra.cgdd.i2/rubrique.php3?id_rubrique=400)
- site intranet de la DREAL

Site Intranet DREAL

Site Intranet CGDD (référentiels)

### Les grilles de recevabilité

- grille issue d'un travail Dreal Franche-Comté/EDAD, au bout de 2 ans d'analyse de dossiers de différents types, avec les principaux éléments d'une étude d'impact : c'est une check-list, non opposable.

# Grille « régularité » 1/2

## Pourquoi

- Le code de l'environnement demande à ce que les études d'impact permettent de juger de l'ensemble des impacts sur l'environnement, et soient proportionnées
- Laisse le soin et la responsabilité au maître d'ouvrage du contenu
- Depuis 30 ans des mesures pour éviter/réduire/compenser qui fonctionnent souvent mal
- Des démarches sectorielles pour apporter un éclairage : guide natura 2000... et le guide des études d'impact
- Depuis 2 ans une analyse de 50 dossiers de tous type et des principes/besoin/manques quasi systématique

## Comment

- A partie du guide de l'étude d'impact
- De l'analyse de 50 projet
- De travaux nationaux entre instructeurs

# Grille « régularité » 2/2

## Contenu

- Une note pourquoi/comment/précautions
- Une grille de 2 pages et un texte d'accompagnement présentant la logique d'une étude d'impact
- une grille spécifique complémentaire pour certaines procédures

## Précautions d'usage

- Le contenu reste de la responsabilité du maître d'ouvrage
- Cette grille n'est pas exhaustive mais relève les éléments minimaux nécessaire dont certains souvent absents (cf reste de la présentation)
- Ne préjuge pas de la recevabilité par le service instructeur ni des décisions sur le projet

1. les outils disponibles

**2. l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

3. les dérogations relatives à la destruction d'habitats d'espèces protégées

4. les « mesures compensatoires »



1. les outils disponibles
2. l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
- 3. les dérogations relatives à la destruction d'habitats d'espèces protégées**
4. les « mesures compensatoires »

1. les outils disponibles
2. l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
3. les dérogations relatives à la destruction d'habitats d'espèces protégées
- 4. les « mesures compensatoires »**